

ARRETE ~~n°2020~~ 258 /MS/CAB portant
nomination de Directeurs de service au
Centre Hospitalier Pédiatrique Charles DE
GAULLE (CHUP-CDG)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n°057-2017/AN du 19 décembre 2017 portant fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de Santé (EPS) ;
- Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres Hospitaliers Universitaires ;
- Vu le décret n°99-252/PRES/PM/MEF du 20 juillet 1999, portant création du Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique de Ouagadougou ;
- Vu l'arrêté n°2018-773/MS/SG/CHUP-CDG du 19 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement du Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles DE GAULLE ;

Sur proposition de la Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles DE GAULLE (CHUP-CDG).

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de direction au regard de leur nom au Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles DE GAULLE (CHUP-CDG).

Article 2 : Monsieur WANDAOGO Albert, matricule 32 145 K, Professeur titulaire en chirurgie pédiatrique, est nommé Directeur des services médicaux et techniques (DSMT) ;

Article 3 : Monsieur DORI Daniel, matricule 224 414 L, Pharmacien spécialiste en santé publique, est nommé Directeur de la qualité (DQ) ;

Article 4 : Monsieur ILBOUDO Idrissa, matricule 42 964 G, Attaché de santé en SESSIO, est nommé Directeur des soins infirmiers et obstétricaux ;

Article 5 : Monsieur COMPAORE Denis, matricule 229 860 D, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur des services généraux et de la logistique (DSGL) ;

Article 6 : Monsieur BALIMA N. Innocent Yanou, matricule 50 117 S, Conseiller en gestion des ressources humaines est nommé Directeur des ressources humaines (DRH) ;

Article 7 : Madame ZERBO/BONKOUNGOU Hado Céline, matricule 291 601 L, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directrice du contrôle interne (DCI) ;

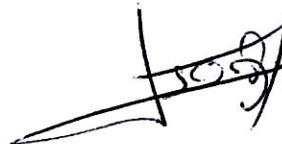
Article 8 : Monsieur SAVADOGO Harouna, matricule 119 354 K, Inspecteur des impôts, est nommé Directeur des marchés publics ;

Article 9 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé et la Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles DE GAULLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et il sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 04 AOUT 2020 ;

Ampliations :

- PCA/CHUP-CDG.....1
- DG/CHUP-CDG.....1
- Dossier individuel.....7
- Intéressés.....7
- Archives /chrono.....1



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon